

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint et membres du jury de la Communauté française chargé de conférer les grades délivrés par les instituts supérieurs d'architecture

A.Gt 22-05-2008

M.B. 27-06-2008

Modification :

A.Gt 16-06-08 (M.B. 13-08-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur, telle qu'elle a été modifiée;

Vu la loi du 18 février 1977 relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 février 1997 instituant un jury de la Communauté française pour conférer les grades délivrés par les instituts supérieurs d'architecture;

Considérant que les président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint et membres du jury doivent être nommés pour une période de deux ans par le Ministre ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions,

Arrête :

Modifié par A.Gt 16-06-2008

Article 1^{er}. - Sont nommés président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint et membres du jury chargé de conférer les grades et diplômes délivrés par les instituts supérieurs d'architecture :

Président : M. Guy PILATE, Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française « La Cambre »,

Vice-président : M. Jean-Paul VERLEYEN, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles,

Secrétaire : M. Bernard WITTEVRONGEL, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - site de Tournai,

Secrétaire-adjoint : M. Gérard VAN GOOLEN, Institut supérieur d'Architecture Victor Horta - site de Bruxelles.

Membres :

PROJET D'ARCHITECTURE :

1^{er} cycle :

M. André ROUELLE, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - site de Liège,

Mme Brigitte DE GROOF, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles,

M. Marc CRUNELLE, Institut supérieur d'Architecture intercommunal - site



Victor Horta - Bruxelles,

M. Jean-Paul TOURNAY, Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française « La Cambre »,

Mme Anne CROEGAERT, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - site de Tournai,

Mme Dominique GLUCK, Institut supérieur d'Architecture intercommunal- site de Mons.

2^e cycle :

M. Michel MEILLEUR, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - site de Liège,

M. Etienne HOLOFFE, Institut supérieur d'Architecture intercommunal - site de Mons,

M. Pierre BLONDEL, Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française « La Cambre »,

M. Bernard WITTEVRONGEL, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - site de Tournai,

M. Norbert NELLES, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - site de Liège,

M. Jean-Paul VERLEYEN, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles,

M. Francis METZGER, Institut supérieur d'Architecture intercommunal - site Victor Horta - Bruxelles,

M. Charles GOOSSENS, Institut supérieur d'Architecture intercommunal - site de Liège.

MATIERES A CARACTERE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE :

Mme Annie BOUTEFEU, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - site de Liège,

M. Philippe GRULOOS, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles,

M. Nicolas PERCSY, Institut supérieur d'Architecture intercommunal - site de Mons,

M. Guy PILATE, Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française « La Cambre »,

M. Gérard VAN GOOLEN, Institut supérieur d'Architecture intercommunal - site Victor Horta - Bruxelles,

M. Martin BUYSSE, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - site de Tournai.

MATIERES A CARACTERE CULTUREL ET ARTISTIQUE ET MEMOIRE DE FIN D'ETUDES :

M. Jean-Louis GENARD, Institut supérieur d'Architecture de la Communauté française « La Cambre »,

M. Joseph DRESE, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - site de Tournai,

M. François NIZET, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles,

M. Serge PAEME, Institut supérieur d'Architecture intercommunal - site de Liège,

M. Luc LEJEUNE, Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie - site de Liège,

M. Marc ELOY, Institut supérieur d'Architecture intercommunal - site Victor Horta - Bruxelles.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets à partir du 1^{er} janvier 2007.

Bruxelles, le 22 mai 2008.



Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations
internationales,

Mme M.-D. SIMONET

